

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1558

présenté par
Mme Hélène Geoffroy

ARTICLE 47

À la deuxième phrase de l'alinéa 100, après le mot :

« établissement »,

insérer les mots :

« service et organisme ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.